



**DECISION N° 2024/001/AG**  
**AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE**  
**D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL**

La Directrice de SEISAAM dont le siège social est sis Route de Lochères – 55120 CLERMONT-EN-ARGONNE ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C et divers décrets portant statuts particuliers de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière ;

VU le décret n°2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des accompagnants éducatifs et sociaux et du corps des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière modifié par le décret n° 2022-1658 du 26 décembre 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Un concours sur titres pour le recrutement d'Accompagnant Éducatif et Social est ouvert au SEISAAM afin de pourvoir 3 emplois :

- 1 poste pour le Foyer d'Accueil Spécialisé (F.A.S.) de Saint Mihiel,
- 1 poste pour le Foyer d'Accueil Spécialisé (F.A.S.) de Bar-le-Duc,
- 1 poste pour la Maison d'Accueil Spécialisé (M.A.S.) de Verdun.

**ARTICLE 2 :**

Date limite de clôture des inscriptions : 28 Juin 2024 (le cachet de la poste faisant foi).

Date prévue de recrutement : Juillet 2024

**ARTICLE 3 :**

Peuvent faire acte de candidature les titulaires d'un diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social complété par le certificat de spécialité « accompagnement de la vie en structure collective » ou les titulaires d'un diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement de la vie à domicile » ou les titulaires d'un diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » ou les personnes titulaires du diplôme d'Aide Médico Psychologique.

#### ARTICLE 4 :

Les candidatures doivent être adressées, à l'adresse énoncée ci-dessous :

SEISAAM  
À l'attention de Madame La Directrice  
Route de Lochères  
BP N° 6  
55120 CLERMONT-EN-ARGONNE

Pour constituer le dossier, le candidat devra transmettre les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur papier libre ;
- Un dossier d'inscription (*fourni par SEISAAM sur demande du candidat*) ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Le diplôme permettant l'inscription, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité française (*recto/verso*) ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, en cours de validité ;
- Une attestation de recensement pour les candidats dont l'âge est inférieur à 25 ans ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national nés à partir de 1990, une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- Une autorisation écrite pour la demande d'extrait de casier judiciaire (*bulletin n° 2*).

#### ARTICLE 5 :

La sélection des candidats est confiée à une commission composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement dans lequel l'emploi est à pourvoir. Les membres de cette commission sont nommés par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Composition du jury :

- La directrice de l'établissement organisateur du concours ou son(sa) représentant(e) ,
- Un(e) directeur(trice) d'établissement en fonction dans le département concerné et extérieur à l'établissement,
- Un(e) cadre socio-éducatif en fonction.

#### ARTICLE 6 :

La Directrice certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-en-Argonne,  
Le 26 Avril 2024.

La Directrice du SEISAAM,  
Julie GOEMINNE

Destinataires :

- Affichage dans l'ensemble des structures de l'établissement

76



2/2